



SERVICE GESTION DES
DÉCHETS

CONTACT : ELSA DONON

elsa.donon@paysvoironnais.com

OBJET : Charte d'engagement à destination des bénéficiaires de l'accompagnement « **Mon goûter équilibré et zéro déchet** »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS : La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Représentée par : Jean-Paul BRET, en qualité de Président d'une part

Et

Madame / Monsieur.....
en qualité de
pour l'établissement
d'autre part



Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 Voiron cedex
Tél.: 04 76 93 17 71

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

Introduction

Dans le cadre du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage porté par le Pays Voironnais, l'établissementbénéficie d'un accompagnement d'une durée approximative de 3 mois intitulé « **Mon goûter équilibré et zéro déchet** ». Les classes impliquées dans ce projet sont les suivantes :

Rappel des étapes de l'accompagnement

Phase 1 : lancement de l'accompagnement

Rencontre du groupe d'échanges, présentation du déroulé de l'accompagnement et de la méthodologie, définition du rôle de chacun

Phase 2 : diagnostic, sensibilisation et préconisations

Première semaine de pesée des déchets issus des goûters, mise en évidence visuelle des quantités

Analyse des quantités par type de déchets, préconisations

Animation en classe sur la base de cette analyse

Atelier parents / enfants (avec l'éclairage d'un nutritionniste)

Phase 3 : résultats

Deuxième semaine de pesée des déchets issus des goûters, mise en évidence visuelle des quantités

Bilan et animation en classe, information des parents

Phase 4 : pérennisation des actions

Bilan avec le groupe d'échanges et conseils pour pérenniser les actions mises en œuvre dans l'établissement

Engagements respectifs

Afin de garantir le caractère opérationnel de cet accompagnement, ainsi que sa bonne réussite, la structure s'engage à :

A - Identifier un référent principal qui est l'interlocuteur privilégié du Pays Voironnais et de son prestataire en ce qui concerne :

- La signature de cette présente charte, dûment complétée,
- La planification des différents temps de réunion et d'animation en lien avec le Pays Voironnais et son prestataire
- Le suivi du projet et la communication autour de la démarche au sein de l'établissement

Le référent opérationnel est :

Mme/M. :

Poste au sein de la structure :

E-Mail et téléphone :

B - Identifier un « groupe d'échanges », qui est l'équipe référente pour le projet

Ce groupe doit être composé obligatoirement du ou des **enseignant(s) impliqué(s) dans la démarche** et de **2 parents d'élèves**. Il peut réunir tout acteur concerné par la démarche, notamment un groupe d'élèves référents, des ATSEM, la direction de la structure, élus en charge des affaires scolaires, animateurs des temps périscolaires...etc.

Les membres du groupe d'échanges s'engagent à :

- Participer à la réunion de lancement de l'accompagnement
- Participer à la réunion de clôture de l'accompagnement
- Suivre le projet et s'impliquer dans les différentes phases de réalisation

Les membres du groupe d'échanges sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Prénom et nom	Fonction / qualité	Contact mail et/ou tel

En contrepartie, le Pays Voironnais s'engage à :

- Réaliser toutes les phases de l'accompagnement proposé, en lien avec un prestataire qualifié et expérimenté
- Suivre la démarche de l'établissement et être présent lors des réunions de lancement et de clôture
- Valoriser l'engagement de la structure dans sa démarche

SIGNATURES

Fait en autant d'exemplaires que de parties,

Mme/M. Prénom NOM

Établissement

Poste

Date

Signature

Pour le Pays Voironnais,

M. Patrick CHOLAT

Vice-Président en charge de la Prévention et de
la Gestion des déchets

Date

Signature